

5 - RD 30 - Contournement de Caldégas

Préambule :

L'organisation du réseau routier sur le plateau cerdan s'articule autour de grands axes : la RN20 (Bourg Madame - Toulouse), la RN116 (Bourg Madame - Perpignan), la RD68 (route neutre entre Puigcerda et Llivia) et la N-152 (côté Espagne).

Le trafic de transit et notamment poids lourds emprunte le réseau de RN entre la France et l'Espagne ce qui amène des difficultés de circulation et des conflits importants au niveau du nœud de Bourg Madame. Les nuisances pour les riverains proches de la RN116 et de la RN20 sont importantes.

Au niveau du hameau de Caldégas, le trafic de transit est de faible importance mais peut être amené à augmenter durant les périodes de vacances (été et hiver). Le trafic PL est interdit dans la traversée du village cependant cette interdiction n'est pas toujours respectée. Les caractéristiques géométriques de la RD30 dans le centre sont réduites (rue étroite, multiples accès et manque de visibilité) et les conditions de sécurité en traversée de village sont parfois insuffisantes. Une école et une aire de jeux sont présentes en plein centre du hameau à proximité même de la RD30.

Le Département a donc décidé de lancer les études relatives à l'aménagement de la déviation du hameau de Caldégas sur la RD 30.

Historique :

Le projet a été Déclaré d'Utilité Publique le 15 mai 2018.

Avancement :

Une AFAFE (procédure de réaffectation du foncier agricole au droit du projet) est envisagée sur le secteur et dans l'attente les acquisitions foncières n'ont pas pu être lancées.

Pièce jointe : schéma de principe du projet DUP.
Arrêté de DUP

Mai 2021



leDépartement66.fr

